CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MULTIHABITATION 8

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 18 202 600 Euros
Siège social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris.
798 802 401 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Mesdames, Messieurs les associés,

de la société civile de placement immobilier MULTIHABITATION 8, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le quinze juin deux mille seize à quatorze heures à Paris (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;

— Affectation du résultat de l'exercice ;

— Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2015 ;

— Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;

— Autorisation donnée à la société de gestion de consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine et de procéder à des acquisitions payables à termes ;

— Indemnisation du Conseil de surveillance ;

— Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions.

Première résolution. **—** L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un résultat de 6 854,51 euros.

L'Assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fi ns d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Deuxième résolution. **—** L'assemblée générale constate l'existence d'un résultat de 6 854,51 euros qu'elle décide d'affecter au report à nouveau.

Troisième résolution. **—** L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2015, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

— Valeur comptable :
18 605 181,83 euros, soit 1 328,75 euros par part,

— Valeur de réalisation :
18 764 155,47 euros, soit 1 340,11 euros par part,

— Valeur de reconstitution :
21 578 089,86 euros, soit 1 541,07 euros par part.

Quatrième résolution. **—** L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214–106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution. **—** L'assemblée générale autorise la société de gestion, dans la limite de 23 000 000,00 euros à :

— Consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine ;
— Procéder à des acquisitions payables à terme ;

au nom de la société, et ce, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Sixième résolution. **—** L'assemblée générale fixe, à compter de l'exercice 2016, l'indemnisation annuelle du conseil de surveillance de manière progressive et telle que suit :

— au titre de l'exercice 2016 : 2 000 € ;
— au titre de l'exercice 2017 : 4 000 € ;
— au titre de l'exercice 2018 et jusqu'à nouvelle décision pour les exercices suivants : 6 000 €.

Septième résolution. **—** Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

———————

Si, faute de quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 15 juin 2016, les associés seront réunis sur seconde convocation le 7 juillet 2016 à 14 heures 30 à la même adresse et sur le même ordre du jour.

La société de gestion,
La Française Real Estate Managers.

1602460